Statut de la personne chercheuse principale

Personne chercheuse **liée**

Toute personnes chercheuse liée à un établissement public ou à un établissement privé conventionné qui exploite un centre hospitalier du Québec ou à un des organismes suivants:

1. Commissaire à la santé et au bien-être;
2. Commission sur les soins de fin de vie;
3. Urgences-santé;
4. Héma-Québec;
5. Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
6. Institut national de santé publique du Québec;
7. Régie de l'assurance maladie du Québec.

Actuellement, le CAR ne dessert pas les personnes chercheuses liées à un organisme de santé et de services sociaux (OSSS) du Québec.
Veuillez vous adresser à votre établissement d'attache tel que le prévoit la loi sur les renseignements de santé et services sociaux (LRSSS). Vous pouvez consulter le lien suivant pour plus d'informations : https://sante.quebec/inc/documents/car-acces_au_car.pdf.

Personne chercheuse affiliée à un établissement d'enseignement au Québec mais **non liée** selon la définition ci-haut

Si vous êtes une personne chercheuse liée à un établissement d'enseignement au Québec (telle qu'une université), vous devez vous adressez à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour accéder à des renseignements de santé à des fins de recherche, à moins que les renseignements auxquels vous désirez accéder ne soient pas disponibles dans la librairie de l'ISQ (voir : https://statistique.quebec.ca/fr/services-recherche/donnees).

L'ISQ dispose des renseignements

ISQ

L'ISQ ne dispose PAS des renseignements

Personne chercheuse **autre**

Tel qu'une personne chercheuse provenant du secteur privé, OBNL ou personne chercheuse à l'extérieur du Québec.

Centre d'accès **à la recherche**

Québec CHUM CHU de Québec Université Laval

Renée Bernatchez 2026-04-15